



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-14118>

Département(s) de publication : **37**

Annonce n° **24-14118**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 28370011000085

**Ville** : FONDETTES

**Code postal** : 37230

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 37

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : MISSION DE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE  
CONSTRUCTION MUTUALISÉE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DU CENTRE D'INCENDIE ET  
DE SECOURS DE SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71317210

**Type de marché** : Services

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Nombre d'offres reçues : 6 Date d'attribution : 20/10/23 Marché n° : D2301751 Bureau Alpes Controles  
Sas, 26 rue des granges galand, 37550 Saint Avertin Montant indéfini Renseignements

complémentaires : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes:Recours gracieux  
devant l'acheteur public(Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire, service  
juridique et marchés publics,Za de la Haute Limougière,37230 Fondettes)sous 2 mois à compter de la  
publication ou de la notification de la décision attaquée;Référé précontractuel devant le juge des  
référés précontractuels du Tribunal administratif compétent, jusqu'à la signature du marché,qui peut  
intervenir au terme d'un délai de 16 jours à compter de la date d'envoi de la notification des lettres de  
rejet des offres aux candidats non retenus (Cja, art. L551-1 à L551-12),ou 11 jours en cas de transmission  
électronique de la notification à l'ensemble des candidats intéressés;Référé contractuel devant le juge

des référés précontractuels du Tribunal Administratif compétent (Cja, art. L551-13 à L551-23) dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du marché si un tel avis n'a pas été publié; Recours de pleine juridiction devant le Tribunal Administratif compétent contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées notamment au moyen d'un avis mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi (Ce. 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne). Est compétent pour exercer ce recours, tout tiers du contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>. Les renseignements relatifs à l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif d'Orléans

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/02/2024**